SCIV
Le syndicat

Chimie : BASF, CIMO, Syngenta et Sun Chemical

Convention collective de travail et contrat unique



Le site industriel chimique de Monthey comprend dans son enceinte cinq entreprises distinctes : BASF, CIMO, Syngenta, Huntsman et Sun Chemical.

Textes des CCT et contrat unique

Les CCT et contrat unique sont disponibles auprès de nos secrétariats, n'hésitez pas à nous contacter.

Durée de travail

Sur la base de 40 heures par semaine, la durée totale moyenne par année de calendrier est de 1'984 heures. Elle est de 1'982 heures chez Huntsman.

SCIV
Le syndicat

Salaires

La fixation des salaires se fonde sur des systèmes salariaux propres à chaque entreprise. Les informations sur les systèmes salariaux, tout comme le résultat des négociations salariales qui ne sont souvent pas terminées au moment de l'impression de cette brochure, sont disponibles auprès de nos secrétariats.

Supplément pour travail en équipe chez CIMO (versé treize fois par année)

- 2 dimanches travaillés sur 4 :
 - Fr. 1'820.-
- Travail en cinq équipes :
 - Fr. 1'536.- (tampon jour)
 - Fr. 1'595.- (tampon du matin et de l'après-midi)

Supplément pour travail en équipe chez BASF (versé treize fois par année)

- travail en deux équipes Fr. 465.–
- travail en trois équipes Fr. 1'180.–
- travail en quatre équipes Fr. 2'010.–
- travail en cinq équipes Fr. 1'635.–

Ces indemnités forfaitaires seront indexées annuellement, avec comme base un taux identique à celui de l'augmentation des salaires. Cette augmentation sera identique pour tous les collaborateurs soumis au même tournus et ne sera pas liée à la performance individuelle, à l'incorporation Srata ou au positionnement de la bande de salaire respective.

Supplément pour travail en équipe chez Huntsman (versé treize fois par année)

- travail en deux équipes Fr. 200.–
- travail en trois équipes Fr. 1'006.–
- travail en cinq équipes Fr. 1'423.–

Supplément pour travail en équipe chez Syngenta (versé douze fois par année)

- travail en deux équipes Fr. 318.–
- travail en trois équipes Fr. 1’260.–
- travail en quatre équipes Fr. 1’988.–
- travail en cinq équipes (tampon fixe) Fr. 1’919.–
- travail en six équipes Fr. 1’499.–
- travail en sept équipes Fr. 1’839.–

Supplément pour travail en équipe chez Sun Chemical (versé treize fois par année)

- travail en trois équipes Fr. 1’164.–
- travail en quatre équipes Fr. 1’871.– (deux dimanches travaillés sur quatre)

Ces indemnités forfaitaires seront indexées annuellement, avec comme base un taux identique à celui de l’augmentation des salaires. Cette augmentation sera identique pour tous les collaborateurs soumis au même tournus et ne sera pas liée à la performance individuelle, à l’incorporation Strata ou au positionnement de la bande de salaire respective.

Les tarifs des primes d’équipe sont des tarifs de référence : certaines particularités concernent plusieurs fonctions dans l’entreprise. Le détail peut être fourni par votre secrétariat.

Allocation annuelle (treizième salaire)

Le treizième salaire est versé au mois de novembre ou décembre, voire mensuellement, selon l’entreprise. Pour Syngenta, le salaire est versé en douze fois, il n’y a pas de treizième salaire (inclus dans le salaire).

Durée des vacances chez BASF

- 28 jours ouvrables jusqu’à l’âge de 20 ans révolus
- 25 jours ouvrables jusqu’à l’âge de 45 ans révolus
- 26 jours ouvrables à 46 ans
- 27 jours ouvrables à 47 ans
- 28 jours ouvrables à 48 ans
- 29 jours ouvrables à 49 ans
- 30 jours ouvrables dès 50 ans

- 31 jours ouvrables dès 60 ans

Durée des vacances chez Huntsman

- 25 jours ouvrables jusqu'à l'âge de 20 ans révolus
- 23 jours ouvrables jusqu'à l'année civile dans laquelle le collaborateur atteint l'âge de 45 ans révolus
- 24 jours ouvrables à 46 ans
- 25 jours ouvrables à 47 ans
- 26 jours ouvrables à 48 ans
- 27 jours ouvrables à 49 ans
- 28 jours ouvrables dès 50 ans
- 30 jours ouvrables dès 60 ans

Durée des vacances chez Syngenta et CIMO

- 27 jours ouvrables jusqu'à l'âge de 20 ans
- 25 jours ouvrables jusqu'à l'année civile dans laquelle le collaborateur atteint l'âge de 45 ans
- 26 jours ouvrables à 46 ans
- 27 jours ouvrables à 47 ans
- 28 jours ouvrables à 48 ans
- 29 jours ouvrables à 49 ans
- 30 jours ouvrables dès 50 ans

Allocations familiales

Les employés reçoivent douze fois par an une allocation mensuelle correspondant aux normes de la loi valaisanne. Les allocations sont supérieures de 8.33% au montant annuel légal.

Allocation sociale

Les employés qui perçoivent des allocations pour enfants reçoivent une allocation de famille supplémentaire de Fr. 120.– par mois versée treize fois, ou de Fr. 130.– par mois versée douze fois selon l'entreprise.

Congé maternité

Le congé maternité est de 18 semaines.

Congé paternité

Le congé paternité est de vingt jours chez BASF, Sun Chemical, Syngenta et Cimo, et de quinze jours chez Huntsman.

Service militaire et protection civile

Dès le début de l'engagement provisoire, l'usine verse au travailleur effectuant son service militaire la quote-part suivante du salaire :

pendant l'école de recrues :

- aux célibataires 80% du salaire
- aux mariés (avec ou sans enfant) 100% du salaire

pendant les cours de répétition et les services d'avancement :

- 100% du salaire + suppl. d'équipe

Contribution professionnelle

Tous les membres syndiqués ont droit à une ristourne de cotisations.

La convention collective de travail actuelle est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.